

Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé

Forum ministériel mondial de Bamako sur la recherche pour la santé

Rapport du Secrétariat

1. Dans sa résolution WHA60.15, la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé prie le Directeur général de convoquer une conférence ministérielle sur la recherche en santé ouverte à la participation de tous les Etats Membres. Du 17 au 19 novembre 2008, l'OMS a organisé à Bamako, avec cinq autres partenaires,¹ le Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé.
2. Ce Forum a permis de faire le point des progrès accomplis depuis le Sommet de Mexico, de recenser les problèmes de santé actuels auxquels il serait possible de remédier en effectuant davantage de travaux de recherche et d'examiner les besoins et les défis futurs.
3. Des réunions préparatoires avaient préalablement été organisées dans toutes les Régions de l'OMS, avec le soutien actif des bureaux régionaux, et un projet d'appel à l'action a été communiqué aux participants. Celui-ci avait été élaboré sur la base des déclarations et communiqués publiés à l'issue de ces réunions régionales, d'autres documents et stratégies ainsi que des rapports et recommandations d'organes pertinents (dont le groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle ; le projet de stratégie OMS de recherche pour la santé ; le rapport de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé ;² le *Rapport sur la santé dans le monde, 2008*³ et le groupe spécial sur la recherche et l'apprentissage pour renforcer les systèmes de santé).
4. Pendant le Forum, les ministres et représentants ministériels de 53 Etats Membres ont discuté, au cours de réunions animées par un modérateur, des principales recommandations formulées lors des réunions régionales préparatoires, ont suivi des débats d'experts sur certains sujets précis (la recherche pour la mise au point de produits, la sécurité sanitaire et le renforcement des systèmes de santé) et ont délibéré sur le projet d'appel à l'action. Après l'avoir examiné et révisé, les ministres et représentants

¹ Le Gouvernement malien, l'UNESCO, la Banque mondiale, le Forum mondial pour la recherche en santé et le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement.

² « *Comblant le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé* » (document WHO/IER/CSDH/08.1).

³ *Rapport sur la santé dans le monde, 2008 – Les soins de santé primaires : maintenant plus que jamais*. Genève, Organisation mondiale de la Santé (version française en préparation).

ministériels ont convenu de l'appel à l'action joint en annexe, qui contient des recommandations et des engagements précis en vue de renforcer la recherche pour la santé, le développement, la sécurité et l'équité.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

5. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et de son annexe.

ANNEXE

L'APPEL A L'ACTION DE BAMAKO SUR LA RECHERCHE POUR LA SANTE

DU FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR LA RECHERCHE POUR LA SANTE
BAMAKO, MALI, 17-19 NOVEMBRE 2008

Renforcer la recherche pour la santé, le développement et l'équité

Nous, Ministres et représentants des ministères chargés de la santé, des sciences et de la technologie, de l'enseignement supérieur, des affaires étrangères et de la coopération internationale de 53 pays,¹

Suite aux consultations régionales sur la recherche pour la santé tenues à Alger, Bangkok, Copenhague, Rio de Janeiro et Téhéran,

Réunis à Bamako du 17 au 19 novembre 2008 sous les auspices du Gouvernement du Mali,

RECONNAISSONS :

1. Que nous devons continuer à soutenir les progrès réalisés depuis le Sommet ministériel de Mexico sur la recherche en santé en 2004, et à en tirer parti ;
2. Que la recherche et l'innovation ont été et vont être de plus en plus essentielles pour trouver des solutions aux problèmes de santé, pour aborder les menaces prévisibles et imprévisibles à la sécurité humaine, pour réduire la pauvreté et accélérer le développement ;
3. Que le programme mondial de recherche pour la santé doit être élaboré selon les priorités et les programmes nationaux et régionaux, en accordant une attention particulière au genre et à l'équité ;
4. Qu'il faut veiller à une plus grande équité dans la recherche pour la santé : en effet, seule une faible proportion des dépenses mondiales pour la recherche est consacrée aux problèmes de santé affectant de manière disproportionnée les pauvres, les marginalisés et les désavantagés ;
5. Que les travaux de recherche et l'innovation visant à améliorer la santé, notamment dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, ne sont pas suffisamment interdisciplinaires et intersectoriels ; et qu'il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs concernés (du secteur public, du secteur privé et de la société civile) pour travailler ensemble par l'intermédiaire de partenariats efficaces et équitables pour trouver les solutions qui s'imposent ;

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bahreïn, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Congo, Danemark, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée-Bissau, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Zimbabwe.

6. Qu'il y a souvent une absence d'alignement des bailleurs de fonds, des gouvernements et d'autres organisations dans le domaine de la recherche pour la santé ;
7. Qu'un engagement national déterminé en faveur des formations scientifiques à tous les niveaux du système éducatif est essentiel pour assurer le succès de la recherche pour la santé et l'avancement des sociétés ;
8. Que le financement de la recherche pour la santé, spécialement dans les pays à revenu faible et intermédiaire, est difficile à assurer alors même que ces investissements sont extrêmement bénéfiques pour la société. Ceci est particulièrement vrai en période de crise économique : il est temps d'investir dans la recherche pour la santé ;
9. Que les efforts internationaux actuellement consentis dans le domaine de la santé publique, de l'innovation et de la propriété intellectuelle doivent être entièrement mis en oeuvre en vue d'assurer un accès plus équitable aux interventions.

GUIDES PAR LES PRINCIPES DU LEADERSHIP, DE L'ENGAGEMENT ET DE LA RESPONSABILISATION,

APPELONS

Les gouvernements nationaux

1. A donner la priorité à l'élaboration de politiques de recherche et d'innovation pour la santé, en particulier concernant les soins de santé primaires, afin qu'ils puissent maîtriser leurs programmes de recherche pour la santé ;
2. A allouer au moins 2 % du budget du ministère de la santé à la recherche ;
3. A améliorer la capacité des institutions, des ministères et de l'ensemble des systèmes pour mettre en oeuvre des politiques de recherche, notamment en identifiant les priorités nationales de recherche ; en répondant à temps aux menaces sanitaires imprévisibles ; en créant un environnement favorable au développement d'une culture solide de recherche ; en assurant le transfert de technologie ; en améliorant l'éducation et la formation des chercheurs ; en intégrant la recherche pour la santé dans les systèmes de santé ; en appliquant les résultats de la recherche ; et en évaluant l'impact de la recherche pour la santé ;
4. A élaborer, définir et appliquer des normes, des règlements et des meilleures pratiques afin que les processus de la recherche soient équitables et transparents, y compris ceux concernant l'éthique (examen et comportements), la mise au point et la fabrication de produits, la qualité et la sécurité des soins aux patients, l'enregistrement des essais cliniques et le libre et équitable accès à l'information, aux données et aux outils de la recherche ;
5. A promouvoir l'application et l'échange des connaissances par la mise en oeuvre d'interventions efficaces et sûres, par des politiques s'appuyant sur des bases factuelles, par une recherche s'appuyant sur les politiques et par la publication et la diffusion efficace des résultats de recherche, y compris auprès du grand public, et en prenant en considération la diversité des langues et les progrès dans le domaine des technologies de l'information ;

6. A mettre au point des mécanismes et des outils permettant une collaboration effective, intersectorielle, interministérielle et transfrontalière en matière de recherche et une coordination effective pour faire face aux défis sanitaires complexes ;

7. A renforcer la collecte, le stockage et le partage efficaces d'informations et de données sanitaires fiables, selon les normes internationales, pour assurer l'utilisation des connaissances actuelles et développer les compétences pour l'analyse des données au niveau local et leur utilisation dans l'élaboration des politiques, la planification, le suivi et l'évaluation ;

8. A renforcer la capacité de recherche et à créer une masse critique de jeunes chercheurs en mettant au point et en instaurant des programmes de formation aux méthodes de recherche et à l'éthique de la recherche spécialement, mais pas exclusivement, pour les étudiants en sciences de la santé, et à mettre l'accent sur l'importance de la recherche scientifique dans les enseignements secondaire et supérieur ;

Les institutions concernées au niveau régional

9. A aider les pays, par le biais de la collaboration internationale et dans la mesure des besoins, à renforcer la capacité de recherche pour la santé ;

10. A s'efforcer, par l'intermédiaire d'alliances régionales, de promouvoir la recherche, à établir des réseaux de chercheurs et des centres régionaux d'excellence, à assurer un financement cohérent et durable, à améliorer les opportunités d'éducation et de carrière dans la recherche et la gestion de la recherche et à renforcer l'harmonisation de la réglementation et des comportements éthiques ;

Tous les partenaires et toutes les parties prenantes

11. A exploiter le potentiel de la recherche en s'appuyant sur les nouvelles sciences, les technologies émergentes et les innovations sociales et technologiques pour faire face aux défis sanitaires prioritaires ;

12. A mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail de l'OMS sur l'élargissement de la recherche et de la formation sur les systèmes de santé, à savoir : 1) se mobiliser autour d'un programme de recherche et de formation de haut niveau pour améliorer les performances des systèmes de santé ; 2) faire participer les décideurs et les praticiens dans l'élaboration du programme de recherche et utiliser des données factuelles pour éclairer la prise de décision ; 3) renforcer la capacité des pays à entreprendre des recherches sur les systèmes de santé avec un soutien régional et mondial efficace ; 4) augmenter le financement de la recherche et de la formation sur les systèmes de santé ;

13. A mettre en oeuvre les recommandations de la Commission OMS des Déterminants sociaux de la Santé, en particulier celles relatives à l'équité en santé ;

14. A promouvoir et à rendre publiques la découverte et la mise au point de produits et de technologies en rapport avec les maladies négligées et émergentes qui affectent de manière disproportionnée les pays à revenu faible ou intermédiaire, et favoriser l'accès à ces produits et technologies ;

15. A assurer la participation de la société civile et des communautés au processus global de recherche, de la fixation des priorités à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques, des programmes et des interventions ; et à aider la société civile à plaider auprès des principaux décideurs,

y compris les hommes politiques, en faveur d'une augmentation de l'investissement et de l'engagement dans la recherche pour la santé ;

Les bailleurs de fonds pour la recherche et l'innovation et les organismes internationaux de développement

16. A mieux aligner et harmoniser leur financement et leurs programmes par rapport aux plans et stratégies des pays en faveur de la recherche et de l'innovation pour la santé, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;

17. A mieux aligner, coordonner et harmoniser l'architecture mondiale de la recherche en santé et sa gouvernance en rationalisant les organisations existantes, à améliorer la cohérence et l'impact et à augmenter l'efficacité et l'équité ;

18. A investir dans la recherche, y compris dans les domaines de l'application et de l'évaluation des connaissances, au moins 5 % des fonds d'aide au développement alloués au secteur de la santé, comme partie intégrante du processus de recherche, et à trouver des mécanismes novateurs afin de financer la recherche pour la santé ;

19. A augmenter et assurer de manière durable leur appui pour le renforcement des systèmes nationaux de recherche et d'innovation pour la santé – en particulier au niveau des établissements de recherche – dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et à veiller au soutien des initiatives en cours prises à la suite de la Déclaration de Mexico ;

Les organismes multilatéraux, avec les Etats Membres et les partenaires

20. A s'assurer que l'OMS adapte la structure et la gouvernance de ses activités de recherche et mette effectivement en oeuvre à l'unisson aussi bien la Stratégie de recherche pour la santé que la Stratégie et le plan d'action mondiaux sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle ;

21. A promouvoir la recherche pour la santé au sein de l'UNESCO, dans la mesure où il s'agit d'une activité intersectorielle importante pour le renforcement de la capacité et pour les orientations politiques fournies aux gouvernements dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication ;

22. A amener le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement à approfondir et à élargir leurs activités de recherche pour la santé dans le cadre de leurs programmes de recherche économique et opérationnelle, en mettant l'accent sur la recherche et l'innovation concernant les systèmes de santé et le renforcement des capacités nationales dans le domaine des sciences et de la technologie ;

23. A évaluer l'efficacité et la valeur ajoutée des réunions ministérielles organisées tous les quatre ans avant d'organiser un nouveau forum intersectoriel de haut niveau pour discuter des priorités mondiales de recherche pour la santé ;

24. A étudier s'il est possible d'instituer une journée mondiale de la recherche pour la santé le 18 novembre de chaque année.

= = =